

BULLETIN



VOLUME 7, NUMÉRO 1 – QUÉBEC, PRINTEMPS 2006



Photo : Les Photographes Kcdl



EN GUISE D'ÉDITO

La vie est une relative absolue!

L'être humain est constamment en quête du bonheur possible au point qu'il en oublie de vivre «le maintenant». Pendant tout février, plein la télévision, les banques ont offert leurs régimes enregistrés de retraite («réer¹») en

déniant le travail, sa valorisation, son sens même. «Moi, ma retraite dit une jeune femme, il prend le café le matin, va au restaurant le soir avant d'aller à l'opéra» ou quelque chose comme ça. Un homme, jeune aussi, voit sa retraite avec sa blonde au bord d'un lac dans Charlevoix ou Matane! (C'est vraiment au même endroit d'abord!). Et je gage qu'il hait les vaches!

Toi qui es retraité, tu te demandes à quoi rime cette société qui vend la retraite avant même d'avoir travaillé. On ne demande plus des conditions de travail, mais des conditions de retraite, la belle affaire. Tu as envie de téléphoner à cette comédienne de la pub pour savoir si, elle, elle peut s'en payer des «réers»! Et sûrement qu'elle, au moins, prend le temps dès aujourd'hui de boire un café car celui de la retraite annoncée risque de refroidir!

Ils sont maintenant nombreux ceux à qui on a fait miroiter le temps bienheureux de la retraite. C'est même devenu un sujet obligé de conversation, une borne temporelle : «à deux ans ou à dix ans de ma retraite», «avant ma retraite» ou «depuis que je suis retraité». Une autre banque nous montre un couple au sourire béat au bord d'un champ – on est toujours à la campagne! – puis le *travelling* se termine par la vision de la belle maison derrière eux, une grosse cabane de film étatsunien, comme quoi les «réers» peuvent prendre de la place dans nos vies!

Heureusement, une autre publicité, gouvernementale celle-là, a commencé à vendre des métiers aux jeunes : mécanicien, infirmière, plombier et comme chante Raoul Duguay, astrologue, psychologue. C'est Vigneault qui chante aussi que «la vie est un beau métier» et voilà alors réconciliés travail et retraite! Le travail est plus qu'une engeance qui nous emmerde et qui nous permet de gagner notre croûte. Il nous signifie le plus souvent, il nous exprime, il permet de donner à l'existence un espace de solidarité. Le coureur a besoin du cordonnier, le cordonnier compte sur son boucher, bien du monde a besoin du médecin – pas trop de ce métier pour maintenir les salaires! – le médecin aime bien lire et l'écrivain vit parfois, maigrement, en faisant rêver. Et la société publicitaire mensongère dit au rêveur d'aller voir son psy.

Alors, quelques-uns d'entre nous se le demandent : pourquoi ne pas permettre à notre société d'avoir plus que deux sujets de conversation : la retraite et la santé ou plutôt la litanie des maladies appartenant, comme dans l'histoire, au groupe des «t'as mal où». Autrement, il en sera de la retraite comme de la vie éternelle : ce sera long, surtout dans les dernières années! Et à quoi bon rêver d'une retraite où nous ferions enfin ce que nous n'avons pas osé faire pendant la plus grande partie de notre vie? En attendant, bon printemps.

André Gaulin

Député de Taschereau (1994-1998)

Table des matières

Éditorial	2
Message du président	3
UMAPF	4
Comité Parlementarisme et démocratie	5
Nouveau secrétariat	6
CFQLMQ	6
Chroniques du livre	7-9
Prix de l'Amicale	9
L'Amicale dans un site patrimonial	10
Hommage à Chauveau	11
Assemblée générale	11
La vie d'hier... en photos	12-13
Soutien psychologique	14
Chronique du livre	15-16
Anciens parlementaires sollicités	16
Archives de parlementaires	17-18
Société du patrimoine politique	19
Anciens parlementaires en action	20-22
Souvenons-nous	23
Crédits	24

¹ Les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) sont ici écrits «réers» pour qu'on évite la prononciation à l'anglaise (rire).

MESSAGE DU PRÉSIDENT

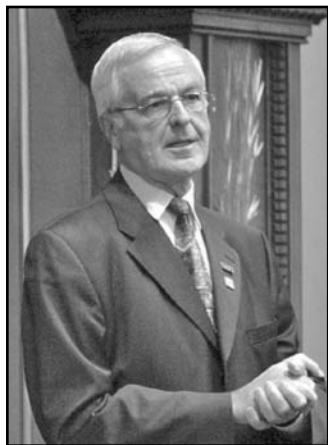


Photo: Daniel Lessard

En cette fin d'hiver, je profite de l'occasion pour vous souhaiter un très beau printemps. Dans cette suite des saisons, votre conseil d'administration poursuit inlassablement son travail afin de solutionner différents dossiers et d'en faire progresser d'autres. Suite à la réalisation de notre nouveau bottin, qui semble avoir plu à nos membres, nous avons travaillé avec le secrétariat et auprès des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale afin d'améliorer l'aide apportée aux candidats défaits, ou qui ne se représentent pas à une élection : cette aide vise à faciliter la réorientation de leur carrière. Il existe encore des obstacles qui empêchent les anciens députés de se trouver, ou encore de reprendre, un emploi au sein de la fonction publique québécoise. Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'une solution visant la reconnaissance des acquis des anciens parlementaires. Nous ne lâchons pas!

Par ailleurs, pour faire suite à une rencontre avec le président de l'Association ontarienne des ex-parlementaires, le Révérend Derwin Shea, nous en sommes à travailler, chacun de notre côté, à l'élaboration d'un protocole d'entente régissant les liens unissant nos deux associations au sein d'un comité conjoint. Ce dernier nous permettra de collaborer avec nos voisins ontariens dans différents dossiers intéressant les anciens parlementaires.

Vous savez aussi que la Commission spéciale sur la Loi électorale a débuté ses travaux à Québec avant d'entreprendre une tournée territoriale. Elle a alors entendu des représentants de notre Amicale qui, le jeudi 26 janvier dernier, ont présenté un mémoire sur la réforme du mode de scrutin. Le conseil d'administration avait préalablement adopté le rapport préparé par le comité Parlementarisme et démocratie présidé par notre collègue Jean-Paul Champagne. Bien que les membres de ce comité ne disposaient pas de beaucoup de temps, il ne s'en sont pas moins réunis à quelques reprises et ont accompli un excellent travail à propos d'une question où le consensus n'était pas facile à obtenir. Le lendemain du dépôt du mémoire devant la Commission, la presse canadienne y allait d'un titre qui m'a particulièrement plu : « Réforme électorale : Attention aux changements trop brusques, mettent en garde d'anciens députés ». Ces anciens parlementaires, en sages qu'ils sont, ont suggéré de prendre en compte, pour une telle réforme, la culture politique de notre société. Notre rapport semble avoir été bien reçu. Merci à tous.

J'en profite pour rendre hommage et féliciter nos trois présidents de comité : messieurs Masse, Champagne et Gaulin qui travaillent sans relâche, permettant ainsi à notre Amicale de toujours être à l'avant-garde.

En ce qui concerne les témoignages d'anciens parlementaires, les enregistrements ont repris et notre ami Gilles Morin continue son excellent travail. De plus, des capsules tirées de ces enregistrements sont actuellement en préparation et leur diffusion sur le réseau de l'Assemblée nationale devrait débuter vers le mois de mai 2006.

Dans quelques semaines, nous en serons déjà à l'assemblée générale. Elle se tiendra à l'hôtel du Parlement le mercredi 10 mai 2006, une activité sociale étant prévue la veille, à savoir le 9 mai en après-midi. Mettez ces deux dates à votre agenda : vous recevrez bientôt tous les détails. Au déjeuner, le mercredi midi, j'aurai le plaisir de décerner les deux prix de l'Amicale (Prix hommage et Prix mérite). Soyez présents en grand nombre et n'oubliez pas de proposer des candidatures pour ces deux prix!

Enfin, nous en sommes à la période de renouvellement de votre cotisation. Ce serait merveilleux de battre le record de l'an dernier, soit celui de 248 adhérents.

Je termine en vous informant que le secrétariat général de l'Assemblée nationale a décidé de regrouper les ressources nécessaires au bon fonctionnement des fondations Jean-Charles-Bonenfant et Cultures à partager avec celles de l'Amicale des anciens parlementaires. Monsieur Guy Bergeron, adjoint du secrétaire général, monsieur François Côté, supervise ces trois services. Madame Marie-France Lapointe est désormais la secrétaire exécutive adjointe et nous lui souhaitons la bienvenue.

Antoine Drolet

Député de Portneuf (1970-1973)

UNION MONDIALE DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS PARLEMENTAIRES FRANCOPHONES

CONGRÈS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2006

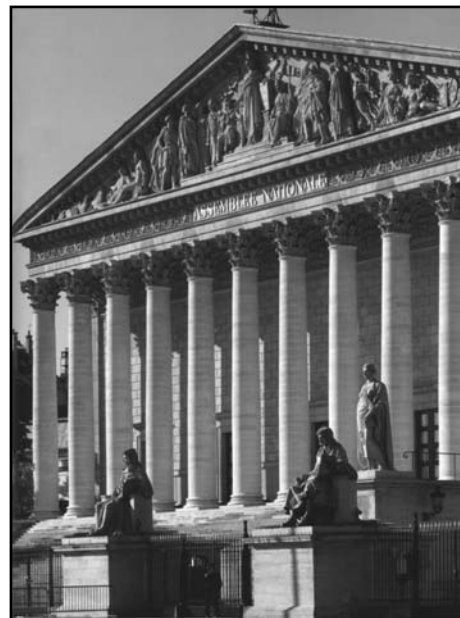
L'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones tiendra sa prochaine assemblée générale à Paris le jeudi 18 mai 2006. Cette assemblée sera suivie par le congrès annuel de l'UMAPF qui se poursuivra jusqu'au 19 mai.

Cette année, les deux thèmes de réflexion retenus pour discussion au sein des commissions sont les suivants :

1. Le commerce équitable : facteur essentiel de développement
2. Pour une meilleure prise de conscience de l'intérêt politique et économique des affinités de la Francophonie

La commission portant sur ce dernier thème sera d'ailleurs présidée par M. Jean-Paul Champagne, délégué du président de l'Amicale auprès de l'UMAPF.

Afin d'animer les débats de cette commission, M. Champagne sera appuyé par M. André Harvey, tous deux membres du conseil d'administration de l'Amicale. M. Matthias Rioux agira à titre de rapporteur des travaux. D'autres membres amicalistes ont fait part de leur intention d'assister au congrès : ce sont messieurs Jean-Marie Beauregard, François Cloutier et Antonio Flamand.



L'Assemblée nationale de France

Merci à ces collègues qui porteront les couleurs du Québec!

L'UMAPF FRAPPE À LA PORTE DE L'UNESCO



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

L'an dernier, la délégation de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, présente au congrès de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones à Paris, avait rencontré l'ambassadeur et délégué permanent du Canada auprès de l'UNESCO, M. Yvon Charbonneau, ancien député de l'Assemblée nationale et de la Chambre des communes.

À la suite de cette rencontre, notre Amicale a pris l'initiative de demander que l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones sollicite son adhésion à l'UNESCO, à titre de partenaire ou de membre associé.

Depuis 1997, l'Union interparlementaire a signé un protocole d'entente avec l'UNESCO afin de promouvoir une coopération diversifiée pour des actions prioritaires communes. Il irait de soi que les anciens parlementaires francophones de notre association puissent appuyer cet organisme qui émane des Nations Unies dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication et collaborer par leur action aux objectifs visés.

Jean-Paul Champagne, délégué du président de l'Amicale auprès de l'UMAPF

LE COMITÉ PARLEMENTARISME ET DÉMOCRATIE VOUS INFORME

Comme on le sait, une consultation sur la réforme électorale par le gouvernement a été engagée et nombreux sont les groupes ou les personnes qui ont répondu à l'invitation d'y déposer un mémoire. Vous comprendrez donc que notre comité «parlementarisme et démocratie» s'est senti interpellé puis s'est mis rapidement au travail.

Au cours des cinq rencontres nécessaires pour définir notre position, notre comité, formé de dix anciens députés¹, a fait l'analyse de différents modes de scrutin, particulièrement de celui de la proportionnelle dite mixte, formule proposée par le gouvernement à la population du Québec pour consultation publique. Après des discussions laborieuses et intenses, et non sans divergences, le comité a finalement soumis au conseil d'administration de l'Amicale un projet de mémoire dans lequel il recommandait à l'Assemblée nationale d'adopter le système de vote préférentiel². Fort de l'appui unanime du conseil d'administration, notre comité a défendu notre mémoire, par la voix de quatre de ses membres, le 26 janvier dernier, devant la Commission spéciale sur la Loi électorale de l'Assemblée nationale. L'accueil fut cordial et l'écoute attentive puisque des anciens députés, sans bornes partisans, donnaient un point de vue invitant à la prudence tout en restant ouverts à une représentation démocratique adéquate et équitable.

Faut-il rappeler que le système de scrutin actuel, uninominal à un seul tour, a toujours fait l'objet de certaines critiques. Ainsi, un gouvernement peut remporter la majorité des sièges sans avoir obtenu la majorité des suffrages et l'Assemblée nationale peut ne pas refléter l'éventail des appuis accordés aux diverses formations en lice. Un député peut actuellement occuper un siège à l'Assemblée nationale même si la majorité de ses électeurs n'a pas voté pour lui. Il est aussi déplorable de constater qu'un député siégeant du côté ministériel – sans être nommé au conseil des ministres – ne pourra exercer qu'un rôle restreint et effacé.

D'autre part, le comité était contre un système proportionnel qui établissait deux classes de députés. Ceux élus pour représenter la population d'une circonscription beaucoup plus grande avec une tâche beaucoup plus lourde, et la deuxième catégorie formée de ceux qui représentent un



Photo : Archives de l'AAPQ

district et qui ont été *désignés* par le parti dont ils sont redevables plutôt qu'à la population. De plus, si une formation politique n'obtient pas la majorité absolue des sièges, elle devra négocier avec un ou plusieurs partis, ce qui lui donne une influence disproportionnée. Pour le comité, gouverner en coalition ne favorise pas la stabilité et la cohérence administrative, principe que nous voulions privilégier.

Nous acceptons donc d'améliorer le système électorale mais d'autre part, nous ne voulions pas complètement refaire un mode qui nous a plutôt bien servis. Le comité a voulu situer sa position entre la représentativité exprimée par les électeurs et la cohérence et la stabilité de la gouvernance, un lieu de pouvoir où l'on respecte et valorise davantage le rôle du député. Le mémoire de l'Amicale a suscité beaucoup d'intérêt parmi les membres de la Commission. Espérons que notre expérience passée pourra susciter un dialogue nécessaire à l'obtention d'une meilleure démocratie participative.

Jean-Paul Champagne, président du comité

¹ Membres du comité : Jean-Hugues Boutin, Jacques Brassard, Jean-Paul Champagne, Pierre de Bellefeuille, Dr Victor C. Goldbloom, Gérard Gosselin, M^e Denis Hardy, Benoît Laprise, Matthias Rioux, Nathalie Rochefort.

² Ce qu'est le vote préférentiel : l'électeur coche sur son bulletin de vote les noms des candidats dans l'ordre de ses préférences. Si la majorité absolue n'est pas atteinte au premier tour, le candidat qui a reçu le moins de « premiers choix » est éliminé. Les « deuxièmes choix » de ce candidat éliminé sont alors distribués aux autres candidats et le procédé est appliqué jusqu'à ce qu'un candidat obtienne la majorité.

NOUVEAU SECRÉTARIAT



Photo : Daniel Lessard

M^{me} Marie-France Lapointe

Pour faire suite au départ à la retraite de l'ancienne secrétaire exécutive de l'Amicale, M^{me} Lorraine Arsenault, le Bureau du secrétaire général de l'Assemblée nationale a procédé à une restructuration au niveau des ressources consenties à l'Amicale. Le secrétariat de l'Amicale est donc sous la responsabilité de M. Guy Bergeron, adjoint du secrétaire général, M. François Côté, qui assurera désormais le soutien aux fondations et à l'Amicale des anciens parlementaires du Québec. M^{me} Marie-France Lapointe a quant à elle été nommée secrétaire exécutive adjointe de l'Amicale.

Les coordonnées du secrétariat demeurent les mêmes, soit :

Édifice André-Laurendeau, 5^e étage
1050, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3
1-866-DÉPUTÉS aapq@assnat.qc.ca

COTISATION 2006

Votre cotisation annuelle est maintenant due. Vous avez reçu il y a quelques semaines le formulaire « Avis de cotisation » à nous retourner dans l'enveloppe jointe avec votre chèque au montant de 50 \$.

Si vous avez déjà versé votre cotisation 2006, veuillez ignorer cet avis et accepter nos remerciements.

SITE INTERNET

Le site Internet de l'Amicale a été complètement refondu, en plus d'être étoffé de pages supplémentaires. La page d'accueil a été traduite en langue anglaise, et devrait d'ici quelques semaines, à la demande du rédacteur du Bulletin appuyé par le conseil d'administration, être également disponible en espagnol et en portugais dans les quatre langues des Amériques.

Il est toutefois à noter que l'adresse du site a dû être modifiée et vous le trouverez désormais à :
<http://www/fra/amicale/index.htm>

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 23 JANVIER 2006

C'est après une longue campagne électorale fédérale de plus de 55 jours qu'avait lieu le 23 janvier dernier le jour crucial de la votation, «le sondage le plus précis»! Comme on le sait, le tout aboutissait à l'élection d'une majorité conservatrice formant tout de même un gouvernement minoritaire! D'une certaine manière, chaque parti politique dans la course perdait quelque chose. Plusieurs de nos anciens collègues de l'Assemblée nationale étaient en lice, les uns élus dont madame Lucienne Robillard ainsi que messieurs Lawrence Cannon, Michel Gauthier et Serge Ménard. D'autres ont été moins chanceux mais ont accepté démocratiquement le choix de leurs électeurs et électrices. Saluons donc aussi la vaillance de madame Liza Frulla ainsi que de messieurs Marc Boulianne, Jacques Léonard, Jean-Claude Gobé et Michel Tremblay.

*Bravo à tous et à toutes
pour cette lutte de longue haleine!*



COMMISSION FRANCO-QUÉBÉCOISE SUR LES LIEUX DE MÉMOIRE COMMUNS

M. Marcel Masse, coprésident québécois de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs, a récemment décidé de quitter ce poste qu'il occupe depuis le 1^{er} juin 1997. Le coprésident français de la Commission, M. Henri Réthoré, a d'ailleurs fait de même. Dans une lettre qu'il adressait au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, M. Masse soulignait que le temps était venu pour lui de « passer le témoin », permettant ainsi à un nouveau coprésident de poursuivre cette œuvre dont il assume la responsabilité avec passion et dévouement depuis bientôt dix ans.

CHRONIQUE DU LIVRE

Photo : Archives de l'AAPQ



Par Gérald Harvey
Député de Jonquière-Kénogami
(1960-1966)
et de Jonquière (1966-1976)

Claude CASTONGUAY
*Mémoires d'un
révolutionnaire tranquille*

À la demande de mon ami André Gaulin, il m'est très agréable de vous faire part de mes commentaires à la suite de la lecture des mémoires d'un ancien collègue, M. Claude Castonguay. Élu en 1960, j'ai pu, à titre de député et de ministre jusqu'en 1976, être témoin de la contribution de Claude Castonguay à toutes les étapes de la Révolution tranquille.

De 1960 à 1970, à titre d'expert et d'actuaire, Claude Castonguay a conseillé les premiers ministres Jean Lesage, Daniel Johnson (père) et Jean-Jacques Bertrand dans de grands dossiers tels la Régie des rentes du Québec et la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social.

En acceptant de s'impliquer en politique en 1970 pour un mandat seulement, à la demande du premier ministre Robert Bourassa, il occupa le poste de ministre de la Santé et du Bien-être social. C'est ainsi que la Loi de l'assurance-maladie entra en vigueur quelques mois après son assermentation, soit le 1^{er} janvier 1971.

J'ai contribué avec lui à la mise en vigueur de la loi cadre sur l'assistance sociale à titre de ministre d'État à la Famille, ce qui a permis à M. Castonguay de consacrer son temps à d'autres défis, comme il le mentionne dans son livre (page 105). Je me compte chanceux d'avoir travaillé avec un homme de cette qualité.

En un mot, Claude Castonguay nous fait revivre par son livre *Mémoires d'un révolutionnaire tranquille* les étapes de la fascinante évolution de la société québécoise que l'on désigne sous le nom de Révolution tranquille.

De retour à la vie professionnelle, Claude Castonguay accepta le mandat de présider le groupe de travail ayant pour mission de tracer les lignes directrices d'une politique générale d'urbanisation pour le compte du gouvernement du Québec. Il accepta d'autre part les mandats suivants du gouvernement du Canada : agir en tant que membre du comité de hauts fonctionnaires pour l'établissement d'une politique de sécurité du revenu, ainsi que de la Commission

de la lutte contre l'inflation, un organisme présidé par Jean-Luc Pépin.

Pendant ses quelques moments libres, l'ancien ministre a saisi l'occasion pour réaliser un vieux rêve, soit de devenir peintre. Après s'être inscrit aux leçons de peinture du célèbre peintre Maurice Lebon, il trimbala son chevalet un peu partout dans ses rares journées de congé. Il peint ainsi depuis trente ans déjà.

En 1976, Claude Castonguay fait un retour aux affaires. Ayant déjà travaillé en 1950 à titre d'actuaire à La Laurentienne, compagnie d'assurances sur la vie, il rencontre le président de cette compagnie, M. Jean-Marie Poitras, après avoir quitté la vie publique et dès lors le courant passa. Ces deux hommes feront de La Laurentienne, après plusieurs acquisitions au Canada, aux États-Unis et en Europe, la Corporation du Groupe La Laurentienne, considérée comme un très grand succès dans le monde des affaires.

Que dire encore? En plus de présider de nombreux conseils d'administration de compagnies et d'hôpitaux, M. Castonguay a été chancelier de l'Université de Montréal de 1986 à 1990. Sénateur de 1990 à 1992, à la demande expresse de Brian Mulroney, premier ministre du Canada, Claude Castonguay nous avoue que l'expérience qu'il a vécue au Sénat ne l'a guère impressionné. Il conclut en disant que la seule façon de redonner un rôle significatif et une certaine crédibilité à l'institution consisterait à ce que les sénateurs soient non plus nommés mais élus, ce qui ne nécessiterait aucun amendement à la Constitution et doterait les membres du Sénat d'une authentique légitimité.

En 1974, Claude Castonguay reçut l'honneur d'être fait Compagnon de l'Ordre du Canada. Le titre d'officier de l'Ordre du Québec lui fut attribué en 1991. En conclusion de ses mémoires, l'ancien ministre nous affirme que,

malgré son malheureux passage au Sénat, son engagement en politique a été une source d'enrichissement et de motivation pour lui.

Nous, ses anciens collègues de l'Assemblée nationale du Québec ainsi que tous les Québécois, devons être fiers de lui et le remercier d'avoir consacré autant d'années, avec compétence et dévouement, au développement politique, social et économique, non seulement du Québec, mais du Canada tout entier.

Claude Castonguay
Mémoires d'un révolutionnaire tranquille.
Montréal, Éditions du Boréal, 296 p.

CHRONIQUE DU LIVRE

Photo : Archives nationales du Québec



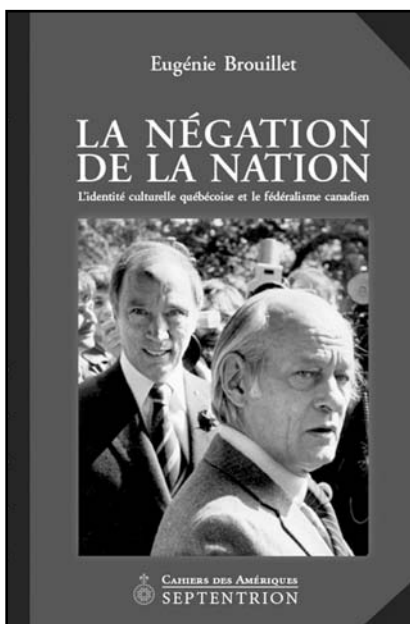
Par Denis Hardy
Député de Terrebonne
(1965-1966 et 1970-1976)

Eugénie BROUILLET
La négation de la nation.
L'identité culturelle québécoise
et le fédéralisme canadien.

La juriste Eugénie Brouillet publie une étude sur la constitution canadienne, intitulée *La négation de la nation. L'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien* qui fournit un outil précieux à tous ceux qui désirent évaluer les moyens constitutionnels dont dispose le Québec en regard de la survie et de l'épanouissement de son identité culturelle dans le régime actuel. Il s'agit d'un ouvrage qui, en raison de sa rigueur scientifique, se situe aux antipodes de l'entreprise de propagande au service d'une option. En lisant cet essai, le lecteur pourra forger sa propre opinion sans subir une influence indue.

Dans cette étude, l'auteure entend démontrer que l'acte constitutionnel adopté par le Parlement de Londres et mis en vigueur en 1867, était essentiellement de nature fédérale et donnait à l'État du Québec les moyens constitutionnels nécessaires pour assurer la survie et l'épanouissement de l'identité culturelle de la nation canadienne-française (québécoise).

D'autre part, la constitutionnaliste soutient que l'interprétation judiciaire, particulièrement celle de la Cour suprême du Canada, et les amendements adoptés lors du rapatriement de 1982, ont considérablement affaibli les pouvoirs des provinces. De cet affaiblissement résulte que la Constitution actuelle ne garantit plus la survie et l'épanouissement de l'identité culturelle québécoise; l'auteure écrit : «La mise en œuvre judiciaire du texte constitutionnel originaire opérée par la Cour suprême du Canada, particulièrement celle qui a eu lieu au cours des trois dernières décennies ainsi que la réforme constitutionnelle de 1982 ont réduit significativement les outils juridiques que s'était réservés le Québec en 1867, afin d'assumer son destin culturel particulier.» (p. 381).



Si l'évaluation de l'auteure des effets de la jurisprudence de la Cour suprême et du rapatriement de 1982 sur la constitution canadienne est juste, son appréciation du texte fédératif originaire nous apparaît l'être moins. En effet, il faut bien reconnaître que l'une des principales causes qui a provoqué progressivement le déséquilibre dans le partage des pouvoirs au profit de l'autorité centrale réside dans le pouvoir de dépenser de cette dernière dans des domaines de juridiction des provinces. Ce pouvoir de dépenser prend sa source dans les articles 91.1A. (dettes et propriétés publiques) et 91.3 (pouvoir de taxation du Parlement) de l'acte de 1867. Donc la principale cause de la réduction du rôle des provinces se trouve ainsi dans le texte originel de 1867.

Le texte de 1867 contient d'autres provisions qui minent les juridictions provinciales. C'est le cas du pouvoir résiduaire qui appartient au Parlement fédéral en vertu du pouvoir général de légiférer pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement que l'on retrouve à l'article 91 de l'A.A.N.B. Ce pouvoir permet au Parlement fédéral de légiférer relativement à toutes les matières sauf celles qui sont spécifiquement attribuées aux législatures provinciales.

Quant à nous, la Cour suprême constitue l'autre grand facteur qui a contribué à atténuer les pouvoirs provinciaux comme le reconnaît elle-même l'auteure. Or la création de ce tribunal d'appel est prévue dans le texte constitutionnel originel.

Pour toutes ces raisons, j'estime que la professeure Brouillet attribue à la Constitution de 1867 des vertus plus grandes que celles qu'elle possède en matière de protection de l'identité culturelle des Québécois. Dans son évaluation de l'acte de 1867, elle ne prend pas la juste mesure des forces centripètes qui atténuent sérieusement le pouvoir des législatures locales.

Au terme de son étude, après avoir constaté que le régime constitutionnel canadien ne garantit plus, selon elle, la survie et l'épanouissement de l'identité culturelle de la nation québécoise, et que l'espoir de voir survenir des amendements qui répondraient à cet objectif demeure utopique, l'auteure pose l'alternative suivante : ou bien

les Québécois acceptent le *statu quo* au risque de voir ultimement la disparition de l'identité culturelle québécoise ou ils optent pour un Québec souverain.

Pour ma part, j'estime que la relation entre le *statu quo* constitutionnel et la disparition de l'identité culturelle n'apparaît pas aux yeux de la majorité des Québécois de façon suffisamment concrète, tangible, pour les inciter à opter pour la souveraineté. De plus, tout en reconnaissant que le plein épanouissement de l'identité culturelle

québécoise exige des transformations profondes de notre régime constitutionnel, je ne crois pas que le *statu quo* entraîne automatiquement sa disparition. Trop de preuves militent à l'encontre de ce dénouement apocalyptique.

Eugénie Brouillet

La négation de la nation. L'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien.

Sillery, Les éditions du Septentrion 2005, 478 p.



LES BISCUITS LECLERC PARMIS LES MEILLEURS

Le Groupe Biscuits Leclerc, dont le président-directeur général Jean Leclerc est notre ancien collègue de Taschereau de 1985 à 1994, a été classé parmi les 50 sociétés les mieux gérées au Canada en 2005. Ayant enregistré une croissance supérieure à 25% au cours des deux dernières années, les Biscuits Leclerc comptent parmi les sociétés qui, outre leur grande compréhension de leur propre marché, utilisent des pratiques d'affaires efficaces sur la scène internationale. L'expansion internationale, l'innovation dans le domaine des produits et services de même que l'acquisition et la mise en place de partenariats stratégiques sont autant d'éléments expliquant la croissance de cette entreprise dont le siège social se trouve à Saint-Augustin-de-Desmaures. L'an dernier, une visite du musée de l'entreprise, appelé Aventure Leclerc, avait permis aux membres de notre Amicale de constater par eux-mêmes le dynamisme de cette entreprise familiale qui vise toujours plus haut dans le domaine de l'alimentation. D'ailleurs, l'entreprise a fait un investissement de près de 43 millions de dollars pour transformer l'ancien centre de distribution de Provigo, acquis dans le parc industriel de Vanier, en usine de fabrication de chocolat. Ce projet ambitieux dote ainsi la région de la Capitale de l'usine de ce type la plus moderne en Amérique du Nord. Une fois cette nouvelle usine en fonction, Biscuits Leclerc prévoit atteindre un chiffre d'affaires de 300 millions de dollars. De quoi être fiers de notre ancien collègue.



Photo : Daniel Lessard

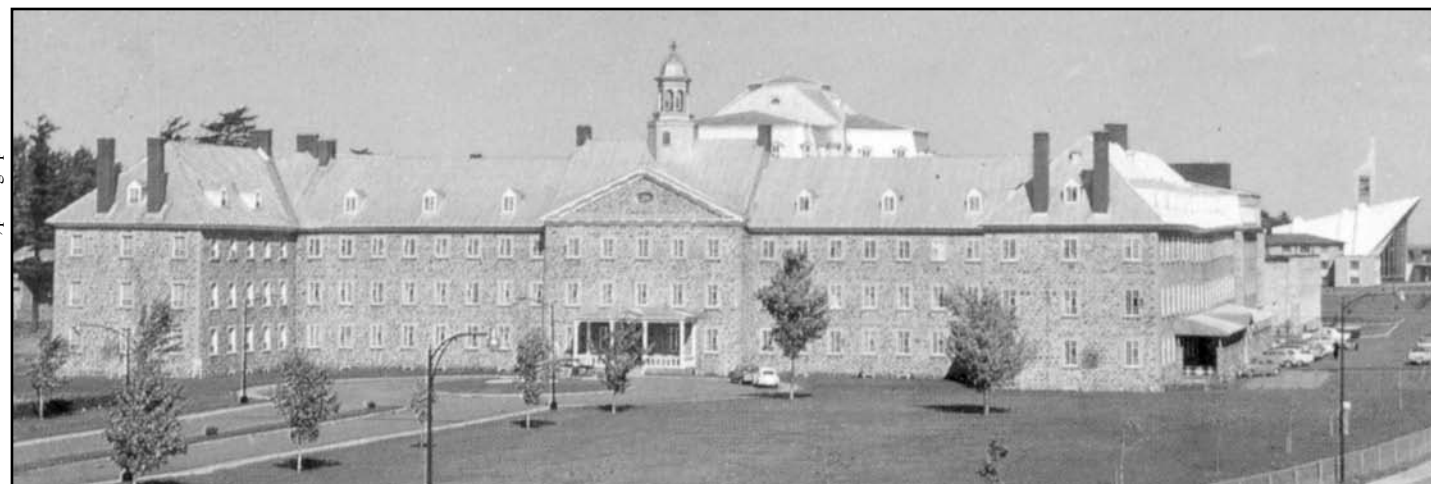
PRIX DE L'AMICALE

En 2004, afin d'honorer d'anciens et anciennes parlementaires qui ont particulièrement marqué la vie démocratique du Québec, l'Amicale a créé deux prix, soit le Prix mérite et le Prix hommage. Le Prix mérite est décerné à un membre de l'Amicale qui s'est particulièrement distingué par son engagement auprès de l'Amicale et de ses membres. Le Prix hommage est décerné à un ancien parlementaire en reconnaissance de son engagement au service de ses concitoyens avant, pendant et après sa vie parlementaire.

La première remise de ces prix a eu lieu à l'assemblée générale de mai 2005 et la reprise de cette initiative se fera à l'assemblée générale de 2006. Toutefois, le comité de sélection, composé du président et du président sortant de l'Amicale, de même que du rédacteur du Bulletin, a besoin de vos suggestions pour la mise en candidature de nos anciens collègues. Les formulaires vous ont été transmis par le biais du récent envoi de l'avis de cotisation : ils sont également disponibles dans le site Internet et au secrétariat de l'Amicale. Il est à noter que les membres du comité de sélection, de même que ceux de l'actuel conseil d'administration ne peuvent être mis en candidature tant que dure leur mandat ou leur fonction. Nous comptons sur vous pour faire valoir la candidature de l'un(e) ou l'autre collègue. L'ancien président Jean-Paul Champagne aimerait d'ailleurs que des noms de parlementaires d'hier soient donnés à ces deux prix.

L'AMICALE DANS UN SITE PATRIMONIAL EXCEPTIONNEL

Archives du Séminaire de Nicolet, photographie : Pierre Wibaut

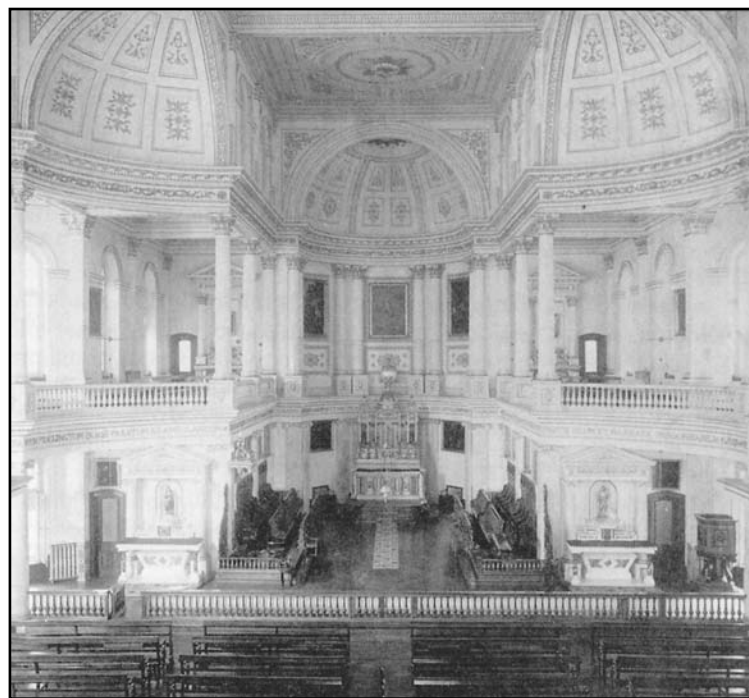


En réponse à l'aimable invitation de l'actuel député de Nicolet-Yamaska, M. Michel Morin, l'Amicale tiendra, le 7 avril 2006, son prochain conseil d'administration dans les locaux de l'École nationale de police du Québec, à Nicolet. Ce bâtiment, chargé d'histoire, a abrité le Séminaire de Nicolet de 1831 à 1969.

Fondé à l'origine le 10 mars 1801, et situé alors dans un bâtiment d'un seul étage, le Séminaire de Nicolet ouvre officiellement ses classes en 1803, devenant ainsi le troisième établissement du genre en importance après celui de Québec, qui remonte, lui, au Régime français, et celui de Montréal. Dispensant l'enseignement classique d'une durée de huit années, des éléments latins à la philosophie II, le Séminaire de Nicolet est administré par le clergé qui assoit ainsi sa volonté de maîtriser le domaine de l'éducation supérieure, destinée particulièrement aux « vocations » libérales de l'époque.

Vers 1826, les activités du Séminaire et le nombre de pensionnaires qui y résident nécessitent la construction d'un bâtiment plus vaste. L'édifice qui sera construit entre 1827 et 1836 est de type palais avec un plan ouvert, présentant la forme d'un « H », ce qui dégage une cour d'honneur à l'avant et permet d'éventuels agrandissements vers l'arrière. Le nouveau séminaire est ainsi bâti suivant les plans de l'abbé Jérôme Demers et du réputé architecte Thomas Baillargé. Des travaux seront effectués en 1903, en 1955 et en 1961, le plus important aménagement (1903) consistant en la construction d'une chapelle extérieure surmontée d'une coupole selon les plans de l'architecte Louis Caron.

Malheureusement, le sol argileux de Nicolet force l'abandon de cette chapelle en 1969, puis sa destruction en 1987. D'ailleurs, un important glissement de terrain survenu en 1955 (qui emportera le collège des frères – c'était heureusement un samedi!) ainsi qu'un incendie majeur en 1973 font subir de lourds dommages au bâtiment d'ensemble alors plus que centenaire. Toutefois, la volonté des instances en place, surveillées de près par celles et ceux qui avaient à cœur ce patrimoine remarquable, sauvent l'ensemble architectural. D'importants travaux de restauration s'échelonnent de l'automne 2001 au printemps 2003 et redonnent vie à un patrimoine bâti nicolétain qui vaut le détour.



Archives du Séminaire de Nicolet, photographie : Arthur-Denis Noury

HOMMAGE À PIERRE-JOSEPH-OLIVIER CHAUVEAU

C'est le 2 novembre dernier que le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, procédait au dévoilement d'un buste du premier titulaire du poste de premier ministre du Québec, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau. Homme de lettres, homme de loi et politicien, Chauveau a légué à la postérité une impressionnante collection de livres, classée bien historique le 30 octobre 2003, déjà acquise par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale dès 1892. Le buste a été installé dans la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May. Notre dernier Bulletin faisait aussi état d'un autre mémorial à Chauveau du côté de Loretteville (voir Vol. 6, no 3, p. 6).



Photo : Daniel Lessard

Dans l'ordre habituel : Mario Dumont, Charles Robert (descendant de P.-J.-O. Chauveau), Jean Charest, Louise Harel et Michel Bissonnet.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Veillez prendre note que l'assemblée générale annuelle des membres de l'Amicale se tiendra

**le mercredi 10 mai 2006 à 9 heures
à l'hôtel du Parlement à Québec**

Vu le succès remporté l'année dernière par l'activité sociale regroupant les anciens parlementaires et leur conjoint(e), nous réitérons l'expérience cette année avec une visite de la Citadelle de Québec qui aura lieu

le mardi 9 mai 2006 à 14 h 30

Le programme de ces deux journées ainsi que de plus amples renseignements seront fournis aux membres en avril.

Au plaisir de vous voir en grand nombre!

50^e ANNIVERSAIRE POUR M. OSWALD PARENT

L'année 2006 marque le 50^e anniversaire de l'élection de notre collègue M. Oswald Parent comme député, pendant vingt ans, de la circonscription de Hull. Élu une première fois en 1956, monsieur Parent a vu son mandat reconduit par ses électeurs en 1960, 1962, 1966, 1970 et 1973. Adjoint parlementaire du secrétaire du Québec (1960 et 1962), du ministre du Revenu (1961) et du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (1963), il fut par la suite assermenté comme ministre d'État aux Affaires intergouvernementales (1971-1976), ministre des Finances (1971-1976) et ministre de la Fonction publique (1972-1976).

Toutes nos félicitations pour cet anniversaire!

BOTTIN DES MEMBRES

Tous les membres en règle ont reçu une copie numérotée du Bottin des membres avec l'envoi du dernier Bulletin. Comme vous avez pu le constater, certains noms apparaissent sans que leurs coordonnées ne soient disponibles. La raison en est que l'Amicale est soumise à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, et qu'elle ne peut par conséquent divulguer les coordonnées de ses membres, à moins que ceux-ci ne l'y autorisent par écrit.

Un formulaire de consentement à la divulgation des coordonnées, comprenant une divulgation éventuellement modulée, est disponible au secrétariat de l'Amicale.

LA VIE D'HIER...



Photo : Collection privée

Décembre 1997, 80^e anniversaire du restaurant *Le Parlementaire*: Jacques Léonard, Antoine Drolet et Vincent Chagnon.

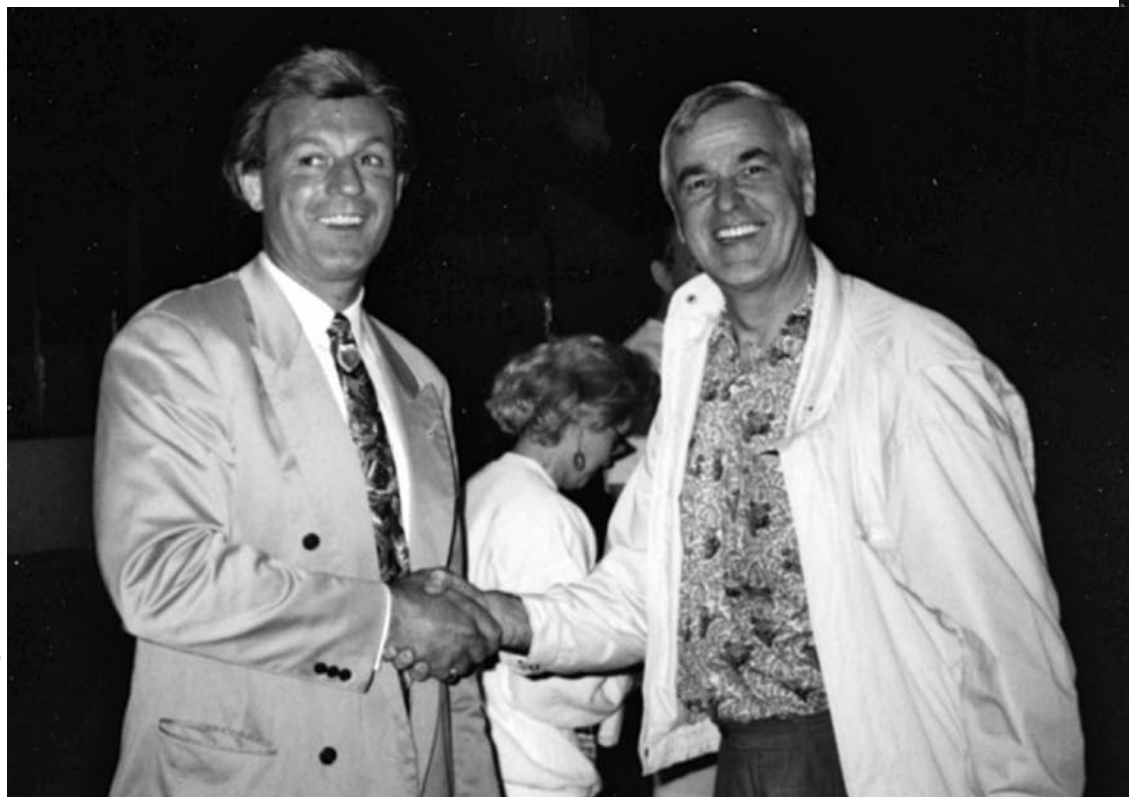


Photo : Collection privée

Guy Lafleur et Antoine Drolet à l'occasion du rendez-vous 87 organisé à Québec par la Ligue nationale de hockey.



M. Claude Castonguay, ministre des Affaires municipales, du logement et de l'habitat, à Paris, accompagné de M. [nom partiellement visible] à Paris.

... EN PHOTOS

Photo : Actualités Mondial Photo



Décembre 1960: signature de l'entente fédérale-provinciale sur l'assurance hospitalisation. À la table: MM. Paul Comtois, Jay Waldo Monteith, Alphonse Couturier et Laurent Lizotte.

Photo : Ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada



1964: étude du projet de loi sur le régime des rentes du Québec. On reconnaît ici MM. Claude Castonguay, le premier ministre Jean Lesage et Robert de Costa.

Photo : W.B. Edwards

affaires sociales, en visite en France, lors
Jean Chapdeleine, délégué du Québec

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE À LA FIN D'UNE CARRIÈRE POLITIQUE

À la suggestion de plusieurs de ses membres, l'Amicale a favorisé une réflexion sur l'aide qui pourrait être apportée à des collègues qui doivent involontairement quitter la vie parlementaire. Considérant l'importance du sujet, l'Amicale a sollicité l'avis de spécialistes dans le domaine de la psychologie humaine afin que soit mieux défini l'encadrement nécessaire pour les membres en exprimant le besoin. Deux anciens collègues et psychiatres reconnus, François Cloutier et Denis Lazure, se sont volontairement prêtés à l'exercice et ont transmis leurs recommandations au conseil d'administration. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour les remercier de leur précieuse collaboration. Nous donnons ici la transcription libre de leurs avis.

D'abord donnons le point de vue du docteur François Cloutier :

« Voici quelques notes concernant la demande du président que je vous prie de lui transmettre avec mes salutations. »

- 1. Une défaite électorale constitue au mieux une déception, au pire une véritable épreuve. Pourtant, c'est la règle du jeu politique. Les conséquences peuvent être matérielles et psychologiques. Il est important que l'aide soit donnée sur demande seulement.*
- 2. Sur le plan matériel, l'Amicale peut certainement apporter un soutien et une orientation, voire une aide, si un fonds à cet effet peut être constitué.*
- 3. Sur le plan psychologique, l'essentiel est de ne pas dramatiser une situation qui est normale et surtout de ne pas la psychiatriser. Tout est fonction de la personnalité sous-jacente du sujet. Si certains symptômes apparaissent, il vaut mieux les respecter. Ils font partie du processus de retour à l'équilibre. Je suis très réservé sur les fameuses cellules de crise que l'ont met sur pied pas toujours à bon escient lors de catastrophes et sur les techniques dites de « debriefing ».*
- 4. Dans le cas de personnalités fragiles et devant l'apparition de vrais symptômes (dépressifs par exemple), une consultation médicale ou psychiatrique peut être conseillée.*
- 5. La plupart du temps, un accompagnement de collègues peut aider certains individus, mais il est souhaitable que ce soit de façon temporaire. Une défaite électorale n'est pas une maladie. Déjà, par son existence même, l'Amicale joue ce rôle.*

Voilà mes réflexions. J'aimerais connaître le point de vue de Lazure. Cordialement. »

Voici le point de vue du docteur Denis Lazure qui, comme son texte l'indique, avait pris connaissance de la transcription des propos du docteur Cloutier :

« Au sujet de la responsabilité d'aide que pourrait assumer l'Amicale à l'égard de parlementaires qui doivent involontairement quitter la vie politique, j'ai pris connaissance des remarques de mon « opposant politique » mais néanmoins ami et collègue, François Cloutier.

Puisqu'il me connaît bien, il ne sera pas étonné de savoir que sa réflexion rejoint entièrement la mienne : tel un bon parent à l'égard de son enfant, l'Amicale doit se rendre disponible, mais tout en évitant la « psychiatrisation ».

Pour un ex-parlementaire qui serait en détresse psychologique, l'accompagnement d'un collègue peut être d'un grand secours et si une telle aide de première ligne ne suffisait pas, l'Amicale pourrait faciliter la référence à un psychiatre ou un psychologue après avoir consulté quelqu'un qui connaît bien le milieu : je me prêterais bien volontiers à ce genre de bénévolat pour bien orienter un collègue ex-parlementaire.

Je profite de l'occasion pour vous offrir à vous et aux membres de votre exécutif une très bonne année nouvelle, de même qu'à l'ami psychiatre-sculpteur que j'aurais plaisir à revoir...

Avec mes salutations cordiales. »

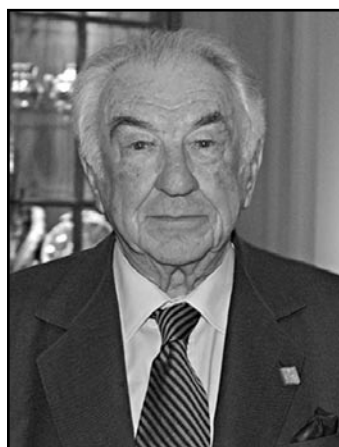


Photo : Archives de l'AAPQ

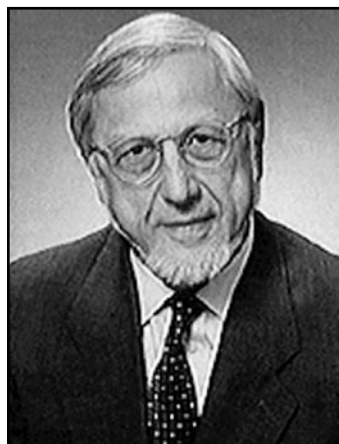


Photo : Assemblée nationale

CHRONIQUE DU LIVRE



Photo : Daniel Lessard

Par Serge Geoffrion
Député de La Prairie
(1998-2003)

Jean-Claude PICARD
Camille Laurin
L'homme debout

Difficile de s'arracher, comme ex-parlementaire, de la passionnante biographie que Jean-Claude Picard a écrite sur le regretté Camille Laurin. Journaliste respecté, maintenant professeur à l'Université Laval, Jean-Claude Picard a consacré cinq années à écrire cet ouvrage remarquable, tant par la qualité de son écriture que par la perspicacité et l'acuité du regard porté sur l'homme et son époque.

Comme plusieurs hommes politiques de sa génération, Camille Laurin est né la même année que René Lévesque, en 1922. Lorsqu'il fait le saut en politique active en 1968 lors du congrès de fondation du Parti québécois, il est déjà auréolé d'une belle carrière de psychiatre et de psychanalyste. Directeur médical de l'Institut Albert-Prévost, il marquera, entre 1958 et 1966, l'histoire de cet établissement, principalement par son désir de doter le Québec d'une véritable institution d'enseignement de la psychiatrie, tel qu'il l'avait lui-même connu à Boston au début des années 50, après ses études de médecine à l'Université de Montréal. Il quittera alors Boston pour Paris, où il entreprendra une analyse didactique afin de devenir psychanalyste. On lui doit également, au début des années 60, la création de l'Institut Louis-Pinel, un établissement réservé aux criminels souffrant d'une affectation mentale.

Choisir le Québec

À 46 ans, ce fils de la petite municipalité de Charlemagne joint donc le Parti québécois, fort d'une notoriété certaine sur le plan professionnel, mais également fort de souvenirs très vivaces d'une enfance baignée dans une société alors dominée par des capitaux canadiens-anglais et américains, notamment ceux qui possédaient la scierie de son village natal. Lors d'une soirée organisée en son honneur le

11 décembre 1998, quelques mois avant sa mort, il dira : « Je me rappelle très bien que, quand M. Lévesque m'a confié la responsabilité du développement culturel et qu'il m'a dit de refaire la loi 22, je me suis dit que le temps était venu pour moi de réparer toutes les injustices, toutes les humiliations que les miens dans mon village, mais aussi partout au Québec, ont subies. »

Élu avec six autres candidats du Parti québécois aux élections du 29 avril 1970, il écrit l'histoire en faisant partie du premier peloton de députés péquistes. Il en devient également le premier chef parlementaire. Le député de Bourget sera toutefois défait en 1973 alors que le Parti libéral de Robert Bourassa fait élire 102 députés sur une possibilité de 110! En fait, il aurait bien pu faire partie de ces 102 élus libéraux lui qui, au début des années 60, fréquente les Gérard Pelletier, Marc Lalonde et Pierre-

Elliot Trudeau. « On voulait bâtir un État moderne, libre, tolérant, à l'abri de la dictature de la pensée. Il n'était absolument pas question d'indépendance à ce moment-là », précisera-t-il à son biographe.

Son adhésion au mouvement souverainiste, en 1966, est motivée par sa déception à l'endroit de certains avatars de la Révolution tranquille et par la volonté centralisatrice de l'État fédéral, mais aussi par « une conception politicopsychiatrique du devenir de la société québécoise ». C'est le Québec tout entier qu'il couche sur le divan du psychanalyste. « J'ai examiné les dimensions psychologiques de la vitalité de notre peuple. Lorsqu'on voit des défauts, des lacunes, il faut traiter.

Pour moi, le remède ne pouvait être que politique en créant un État fort, puissant, qui corrige les effets négatifs de la Conquête. » Anecdote importante, c'est lui qui proposera à René Lévesque le nom du « Parti québécois » pour le nouveau parti indépendantiste.

La loi 101

De retour dans Bourget aux élections du 15 novembre 1976, Laurin fait son entrée au Cabinet Lévesque à titre de ministre d'État au Développement culturel. Avec une équipe de choc autour des universitaires Guy Rocher et Fernand Dumont, il s'attaque au projet de la Charte de la langue française, la loi 101 qui, non sans de très vives discussions au Cabinet et

dans la société civile, sera adoptée le 27 août 1977. «Ça a été ma bataille la plus dure, tant au point de vue des enjeux collectifs que des émotions qu'elle a soulevées», avouera-t-il à Jean-Claude Picard. Les nombreuses pages consacrées par lui à cette loi sont fort révélatrices de la volonté, certains ont parlé d'entêtement, du docteur Laurin à la faire adopter. Comme l'écrira *Le Devoir* au lendemain de son décès, la loi 101 «est aujourd'hui encore le symbole le plus puissant de l'affirmation du Québec.»

Quant à l'autre moment fort de ce mandat, soit le référendum du 20 mai 1980, constituant en quelque sorte l'aboutissement de l'engagement politique du docteur Laurin, il en sera écarté par les événements. En effet, le décès de sa première femme et celui de sa petite-fille de sept mois (à l'hiver 1980) le marqueront profondément, le laissant bien involontairement en dehors de la campagne du «oui».

Camille Laurin sera également ministre de l'Éducation, rêvant d'une vaste réforme qu'il conçoit comme un prolongement de la loi 101 ainsi qu'un autre pas dans la longue marche indépendantiste. La crise économique du début des années 80 et celle qui éclate au sein même

du gouvernement empêchera sa mise en place. Comme plusieurs ministres refusant «le beau risque» de Lévesque, Laurin démissionnera du cabinet en 1984, incapable de supporter l'idée que le Parti québécois, lors d'une prochaine campagne électorale, mette en veilleuse l'objectif souverainiste pour lequel il a été fondé.

En 1994, le voilà de retour dans Bourget et, bien qu'agé de 72 ans, il aspire à un ministère dans le gouvernement du nouveau premier ministre Jacques Parizeau. Exclu du Cabinet, blessé et déçu, il accepte néanmoins le poste de délégué régional de Montréal. Aux élections de 1998, bien décidé à briguer un nouveau mandat, il est forcé par le cancer à déclarer forfait. Reconnaisant pour ce qu'il appelle son «beau passage ici-bas», il meurt à Dorion le 11 mars 1999, à 76 ans, entouré des siens. La grande foule qui assiste à ses funérailles d'État découvre alors la foi de cet homme qui a défendu si hautement la Cité québécoise qu'il voulait libre!

Jean-Claude Picard
Camille Laurin. L'homme debout.
Montréal, Éditions du Boréal, 2003, 568 p.

LES ANCIENS PARLEMENTAIRES SOLlicitÉS

En réponse à une demande de notre ancien collègue M. Gérard Latulippe, M. Jean-Pierre Charbonneau, actuel député de la circonscription de Borduas, est entré en contact avec notre Amicale afin que celle-ci fasse appel à ses membres.

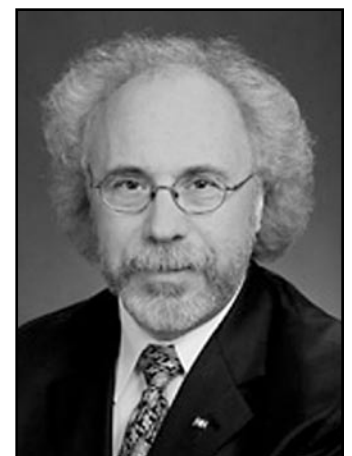
Actuellement en poste au Maroc auprès du *National Democratic Institute* en tant que représentant senior pour la région du Maghreb, M. Latulippe souhaitait recruter une personne

possédant une solide expérience de la démocratie parlementaire et qui serait intéressée à passer dix mois en Mauritanie. Le mandat, s'échelonnant d'avril 2006 à mai 2007, consiste à fournir de la formation aux partis politiques, aux médias et aux observateurs de la société civile des élections. La feuille de route comprend un référendum en juin prochain, des élections municipales et législatives à l'automne, ainsi que des élections présidentielles en mars 2007.

Le NDI poursuit une mission d'évaluation de la situation politique, à l'image de ce que font également les Nations Unies et l'Union européenne. Tous ont décidé d'appuyer la transition démocratique qui se met actuellement en place en Mauritanie suite au renversement de l'ancien président Taya survenu en août 2005. Il est à noter que la Mauritanie présente certes un environnement difficile, non pas pour la sécurité, mais plutôt pour la pauvreté qui y sévit.



M. Gérard Latulippe



M. Jean-Pierre Charbonneau

Photo : Collection privée

LES ARCHIVES DE PARLEMENTAIRES

La sauvegarde du patrimoine politique se poursuit à l'Assemblée nationale

Par Ginette Rouleau

Nouvelles acquisitions

Au cours des derniers mois, l'Assemblée nationale a acquis les fonds d'archives des parlementaires Élie Fallu et André Gaulin. Ces acquisitions sont l'une des retombées des efforts déployés conjointement par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, la Bibliothèque et les Archives nationales du Québec ainsi que l'Assemblée nationale pour sauvegarder le patrimoine politique québécois. **À ce jour, plus de 320 fonds d'archives de membres de l'Assemblée nationale et du Conseil législatif de Québec sont conservés dans les services d'archives du Québec comparativement à 189 en 2003.**



M. Élie Fallu

Le Fonds Élie Fallu comprend environ 19 mètres de documents textuels, près de 850 photographies, 32 vidéocassettes, des affiches, un dessin et des médailles. Ce fonds témoigne de la vie personnelle d'Élie Fallu, de sa carrière politique en tant que député des circonscriptions de Terrebonne et de Groulx de 1981 à 1985, élu sous la bannière du Parti québécois à l'Assemblée nationale du Québec, ainsi que de sa carrière professionnelle à titre de professeur aux niveaux collégial et universitaire, d'auteur et de maire de Sainte-Thérèse-de-Blainville de 1987 à 2005.

Quant à lui, le 15 février 2006, M. André Gaulin a cédé ses archives à l'Assemblée nationale en présence de M. Philippe Sauvageau, directeur de la Bibliothèque, de M. Antoine Drolet, président de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, de M. François Barsalo, du Bureau du secrétaire général de l'Assemblée nationale, de M^{me} Marie-France Lapointe, secrétaire exécutive adjointe de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec et de M^{me} Ginette Rouleau, archiviste, responsable des archives privées à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Le Fonds André Gaulin témoigne surtout de la carrière politique de son créateur en tant que militant du Parti québécois et député de la circonscription de Taschereau de 1994 à 1998. Il regroupe environ 4 mètres d'archives comprenant des documents textuels, des photographies, des images en mouvement, ainsi que des enregistrements sonores. Le fonds est principalement composé de documents relatifs aux instances du Parti québécois auxquelles André Gaulin a participé, à son investiture dans Taschereau, à la campagne électorale de 1994, de même qu'aux relations avec les citoyens et les organismes. Il renferme les projets et réalisations du député portant sur divers aspects de la vie économique, sociale et culturelle de la circonscription. Signalons en particulier toute une série d'émissions culturelles faites à Télécom 9 dans le cadre de la série « Votre député vous parle ». Grâce à ces fonds d'archives, les citoyens pourront se renseigner sur les réalisations des parlementaires.

Services offerts aux parlementaires

À cet égard, le *Répertoire des fonds d'archives de parlementaires québécois* permet de retracer les documents relatifs aux députés, conseillers législatifs, conseillers spéciaux, gouverneurs et lieutenants-gouverneurs depuis 1792. Accessible dans le site Web de l'Assemblée et en format papier, cet outil contient une brève description des documents concernant chacun des parlementaires ainsi qu'un lien vers le service d'archives qui en a la garde. Le répertoire signale également certains documents provenant d'autres fonds dont l'information est liée à un parlementaire.



Dans l'ordre habituel : Marie-France Lapointe, Ginette Rouleau, Philippe Sauvageau, André Gaulin, Antoine Drolet et François Barsalo.



Le directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, M. Philippe Sauvageau

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale joue un rôle exclusif auprès des élus et de leur personnel. Reconnaisant l'importante contribution des parlementaires, elle favorise une meilleure connaissance du patrimoine documentaire politique du Québec par son programme de valorisation des archives des parlementaires. Depuis 2004, les archivistes ont offert des séances de formation au personnel des députés en

fonction à Québec, Montréal, Gatineau, Drummondville et Saguenay.

Une invitation

Dans le cadre de l'entente que l'Assemblée nationale a signée avec la Bibliothèque et les Archives nationales

du Québec, la Bibliothèque de l'Assemblée constitue le point d'entrée auquel s'adressent les parlementaires pour céder leurs archives. L'archiviste responsable des archives privées assure la réception et le traitement des offres de donation de leurs archives, elle répond également aux demandes de renseignements concernant les modalités d'application de l'entente provenant de parlementaires et de leur personnel.

Les parlementaires sont invités à confier leurs archives à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, afin que leurs expériences et leurs réalisations puissent être partagées avec tous les Québécois.

Pour plus de renseignements, on peut communiquer avec M^{me} Ginette Rouleau, archiviste responsable des archives privées à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, au 1-866-DÉPUTÉS ou au (418) 643-5030.

DÉPART DE LA VIE PARLEMENTAIRE : LA SITUATION À TORONTO

L'an dernier, notre Amicale s'est questionnée concernant les indemnités, services ou autres éléments de soutien qui étaient offerts aux parlementaires devant quitter la vie politique, volontairement ou non, dans les législatures à l'extérieur du Québec. Une demande a donc été transmise à l'Association ontarienne des ex-parlementaires qui a répondu ce qui suit :

Lorsque les parlementaires ontariens quittent leurs fonctions à l'Assemblée législative, que ce soit volontairement ou non, ils reçoivent une indemnité de départ calculée selon le nombre d'années où ils ont été en poste jusqu'à concurrence d'une année de salaire. Cette somme est placée dans un régime d'épargne-retraite, car elle ne constitue pas une pension. S'ils ont été en poste cinq ans ou plus, ils sont admissibles à une couverture d'assurance dentaire et médicale. De plus, tous peuvent bénéficier, au besoin, d'un montant pouvant aller jusqu'à 7000 \$ pour les aider à réorienter leur carrière (par exemple en ayant recours à des agences de placement ou en suivant une formation pertinente). De son côté, l'Association ontarienne des ex-parlementaires fournit gratuitement à ses membres un service de conseiller et les aide dans leurs démarches utiles ou nécessaires dans la mesure de ses moyens. Ainsi d'anciens parlementaires, membres de l'Association, offrent bénévolement leurs services pour faire part de leur expérience à leurs collègues.

Une demande de renseignement similaire a également été faite auprès de l'Association canadienne des ex-parlementaires. Pour nous permettre d'obtenir des informations complémentaires à la réponse déjà obtenue, nous vous donnerons la réponse finale dans notre prochain Bulletin.



Photo : Daniel Lessard

L'Amicale tient à souligner le soutien qui lui est consenti par son président honoraire, M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale du Québec.

Un grand merci !



Société du patrimoine politique
du Québec

SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE POLITIQUE DU QUÉBEC

Réunis en assemblée générale le 14 novembre 2005, les membres de la Société du patrimoine politique du Québec ont procédé à l'élection d'un nouveau conseil d'administration qui se compose comme suit :

Président

M. Denis MONIÈRE

Professeur titulaire
Département de science politique de
l'Université de Montréal

Vice-présidents

M. Gaston BERNIER

Bibliothécaire à la retraite
Assemblée nationale du Québec

M. André GAULIN

Professeur émérite
Faculté des Lettres de l'Université Laval

Secrétaire-trésorière

M^{me} Marie-France LAPOINTE

Bureau du secrétaire général
Assemblée nationale du Québec

Administrateurs

M. Marc BEAUDOIN

Fédération des sociétés d'histoire du Québec

M. Robert COMEAU

Professeur
Département d'histoire de l'Université
du Québec à Montréal
Président
Association québécoise d'histoire politique

M. Pierre DE BELLEFEUILLE

Ancien parlementaire et journaliste
Membre de l'Association des amis et propriétaires
de maisons anciennes du Québec

M. Michel LEDUC

Ancien parlementaire et ancien secrétaire général
de l'Office franco-québécois pour la jeunesse

Président émérite

M. Marcel MASSE

Ancien parlementaire et ministre
Président
Commission franco-québécoise sur les
lieux de mémoire communs

C'est également lors de la dernière assemblée générale des membres que la Société du patrimoine politique du Québec a effectué des changements dans son organisation en créant trois nouveaux comités. Ces comités thématiques devant faire rapport au conseil d'administration sont les suivants :

Comité de commémoration

Ce comité, sous la présidence de M. Marcel Masse, est chargé de rédiger la politique de commémoration envisagée par la Société pour les résidences et les lieux de sépulture de grands parlementaires.

Comité des archives

Ce comité, dont la présidence n'est pas encore comblée, s'intéresse à tout le volet archivistique des activités de la Société ayant ainsi pour but de sensibiliser les gens à l'utilisation des archives politiques.

Comité des entretiens Pierre-Bédard

Ce comité, sous la présidence de M. Robert Comeau, a la responsabilité d'organiser chaque année un colloque scientifique portant sur des questions liées au patrimoine politique du Québec.

Colloque 2006

Pour sa première édition, le colloque de la Société entend souligner le 50^e anniversaire du dépôt du Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, communément appelée dans l'histoire québécoise la « Commission Tremblay » du nom de son président, l'honorable juge Thomas Tremblay. En plus de s'intéresser au rôle des commissions d'enquête dans le système parlementaire et au contexte historique ayant mené à la constitution de la Commission Tremblay, le colloque portera attention à la question du déséquilibre fiscal, élément toujours d'actualité aujourd'hui.

Ce colloque se tiendra à l'automne 2006. Les dates, lieu et autres renseignements pertinents seront diffusés dès que possible.

ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION



Photo : Daniel Lessard

M. Jacques Brassard, qui fut en politique plus d'un quart de siècle, collabore à chaque mercredi comme chroniqueur au journal *Le Quotidien* de la ville de Saguenay. Ces chroniques d'opinion, qui laissent leur auteur libre autant du choix des sujets que de leur traitement, portent sur la politique québécoise et canadienne, tout autant que sur

les événements internationaux.

M. Lawrence Cannon, élu le 23 janvier 2006 sous la bannière du Parti conservateur à la Chambre des communes, agit maintenant à titre de ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités dans le nouveau Cabinet Harper.

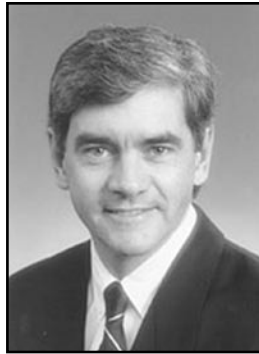


Photo : Ministère des Communications du Québec

M. Claude Castonguay, ancien ministre de la santé sous Robert Bourassa, fait paraître ses *Mémoires d'un révolutionnaire tranquille* aux Éditions du Boréal, ce qui fut pour lui l'occasion de participer à de nombreuses émissions et entrevues (voir le compte-rendu en page 7). Signalons aussi que M. Castonguay a été nommé *fellow invité* auprès du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).

M. Pierre de Bellefeuille signe chaque mois un article commentant l'actualité dans le journal satirique *Le Couac*. Fondé en 1997 par M. de Bellefeuille et M. Jean-François Nadeau (aujourd'hui au journal *Le Devoir*), *Le Couac* propose tous les mois un regard critique sur les sujets touchant notre société. On peut en consulter la version électronique au www.lecouac.org.

M. Antoine Drolet, notre président à l'Amicale, nous envoyait en décembre 2005 ses bons vœux sous forme de carte de Noël. Même si ce n'était pas une obligation, plus de soixante-dix anciens lui ont aimablement répondu, ce qui témoigne de l'esprit de convivialité de notre Amicale.

M. Georges Farrah a été nommé président-directeur général de la Société des traversiers du Québec en décembre 2005. Il est entré en fonction le 4 janvier 2006.

M. Antonio Flamand occupe toujours le poste de vice-président de la société de bienfaisance «Marie-Soleil et Jonathan» dont il fut membre fondateur en 1980.

Cette société distribue chaque année près de 100 000 \$ pour venir en aide aux enfants ayant des difficultés d'adaptation ainsi qu'aux personnes handicapées. Sans avoir recours à aucune campagne de souscription, la société «Marie-Soleil et Jonathan» finance l'ensemble de ses programmes par la mise sur pied d'activités lucratives. L'argent ainsi amassé permet de soutenir, sur une base annuelle, des organismes comme la maison des jeunes de Rouyn-Noranda, la colonie de vacances de Rémigny et le centre de plein air du lac Flavrian.

M. Pierre-C. Fortier préside le Groupe de travail sur la valorisation des résultats de la recherche dont le Rapport a été rendu public en décembre 2006. Ce groupe conseille M. Raymond Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

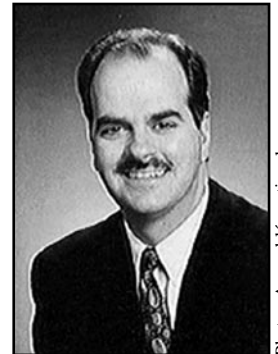


Photo : Assemblée nationale

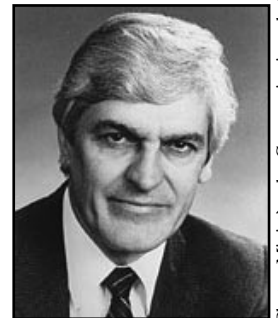


Photo : Ministère des Communications du Québec

M. Raymond Garneau a récemment quitté son poste de président-directeur général de la Société du 400^e anniversaire de Québec pour devenir président du conseil d'administration du même organisme.

M. André Gaulin a prononcé deux conférences sur la chanson : la première sur Félix à l'Espace Félix Leclerc lors des Journées de la félicité (du 2 au 8 août de chaque année) et la deuxième, en janvier 2006, au Musée national des beaux-arts du Québec, ayant pour titre «Prenons-nous la chanson au sérieux ?» Il collabore aussi comme spécialiste de la poésie sonorisée de Félix Leclerc à la revue orléanaise *Passage de l'outarde* qui paraît quatre fois l'an.

M. Gérard Gosselin attire à nouveau l'attention de *La Tribune* de Sherbrooke qui lui a consacré sa *Grande entrevue du samedi*, le 2 juillet 2005. Notre collègue a également été mis en nomination par le quotidien pour le titre de Grand Estrien de l'année pour son rôle de fondateur de la Coopérative funéraire de l'Estrie.



Photo : La Tribune

M. Laurent Hamel a publié il y a quelques mois un *Dictionnaire historique d'Iberville*. Cet ouvrage de référence retrace la vie et l'œuvre de plus de 600 personnalités qui ont contribué à façonner le territoire d'Iberville, qui fait désormais partie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Bref, une histoire de pionniers qui, dans des conditions difficiles, sont parvenus à mener à terme de grandes réalisations.

M^e Denis Hardy a récemment signé un article dans la revue *Histoire Québec* publiée par la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, organisme au sein duquel il occupe notamment le poste de vice-président exécutif au conseil d'administration. Son article est intitulé « Le mausolée du cimetière de la Côte-des-Neiges ». M^e Hardy a également été nommé vice-président de la Fondation Maison et Jardins Chénier-Sauvé en janvier dernier.

M. Gilles Houde a donné cinq heures de cours sur la France à l'Université du troisième âge de l'Université de Sherbrooke en octobre 2005. Il a également prononcé une conférence sur la Bretagne auprès de la section Estrie de l'Association Québec-France en février dernier. Du 25 février au 5 mars 2006, M. Houde a accompagné un groupe de jeunes de 14 à 17 ans de l'Académie Laurentienne, un collège d'enseignement privé, à Budapest, Vienne, Salzbourg et Munich, lieux dont il les avait entretenus en conférence.

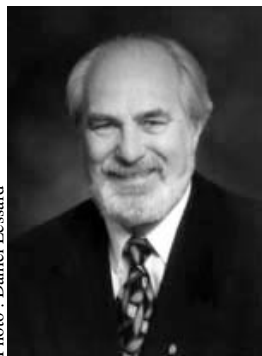


Photo : Daniel Lessard

M. Jean-Pierre Jolivet a été élu au conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières. Il a également été nommé commissaire honoraire au District scout de la Saint-Maurice. Enfin, il a agi à titre de coanimateur du Noël des nôtres à la télévision communautaire du grand Shawinigan.

M. Jean-Paul L'Allier, qui a quitté la vie politique municipale en novembre 2005 après 17 années à la mairie de Québec, est actuellement professeur invité à l'Université Laval. Grâce à sa vaste expérience dans la vie publique autant comme maire que comme ministre, il est en apport aux activités d'enseignement et de recherche de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional, participant aussi à des activités des départements de science politique, de géographie, d'information et de communication depuis janvier 2006.

M. Bernard Landry, ancien premier ministre du Québec, est depuis janvier 2006 professeur au Département de stratégie des affaires de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. Il occupe également un poste de chercheur associé de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, rattachée à la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.



Photo : Daniel Lessard

M. Roger Lapointe occupe le poste de préfet de la MRC d'Antoine-Labelle depuis novembre 2005. Il siège aussi depuis décembre au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités.

M. Benoît Laprise siège désormais au conseil d'administration de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Saint-Félicien.



Photo : Daniel Lessard

Le docteur Denis Lazure, ancien ministre des Affaires sociales sous René Lévesque, maintenant psychiatre à l'Hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine, a fait l'objet d'un article dans *Le Journal de Québec* du 1^{er} février 2006. Le quotidien sollicitait son avis en tant qu'expert au sujet d'événements qui se sont produits au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec, les employés de l'endroit ayant dénoncé le climat de violence perpétuelle dans lequel ils doivent travailler.

M. Jean Leclerc, ancien député de la circonscription de Taschereau (1985-1994), sera l'invité du déjeuner-causerie de la Chambre de commerce du Québec le 3 mai prochain. C'est à titre de président-directeur général des Biscuits Leclerc que notre collègue a été invité à participer à cet événement.



Photo : Les Photographes Kédl

M. Jacques-Yvan Morin a été élu membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer. À Paris, en octobre 2005, notre collègue a présenté une communication portant sur la séparation des Églises et de l'État dans le cadre du colloque de l'Académie des sciences morales et politiques sur la laïcité.

M. Louis O'Neill, ancien ministre des Affaires culturelles et ministre des Communications sous René Lévesque, dispose maintenant d'un site Internet personnel qu'il alimente de textes de réflexion fort variés et intéressants. On peut y avoir accès au www.louis-oneill.com.

M. Roger Paquin a fondé récemment, en collaboration avec l'éditeur Roger Léger, une maison d'édition publiant des ouvrages à but plutôt pédagogique que lucratif. Le premier ouvrage *Notre avenir à tous* publié par les Éditions Lambda présente le rapport Brundtland sur le développement durable. Le livre est préfacé par l'ex-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Thomas J. Mulcair.

M. Maximilien Polak présente actuellement une série d'exposés sur «Le droit des aînés» aux Services commémoratifs Mont-Royal (quatre séances, de février à mai 2006), de même qu'au Centre juif Cummings pour aînés (une séance en mai 2006).

M. Maurice Richard a été réélu maire de Bécancour en novembre dernier. Depuis 1971, M. Richard a toujours occupé des fonctions d'élu, tour à tour conseiller municipal, maire, député de l'Assemblée nationale, puis de nouveau maire.

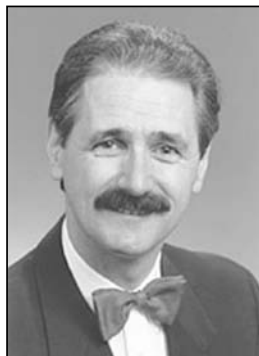


Photo : Assemblée nationale

M. Yves Séguin assume depuis septembre 2005 des fonctions de professeur invité au Département des sciences comptables de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. En novembre dernier, dans le cadre de la Journée Découverte de l'UQAM, monsieur Séguin a prononcé une conférence intitulée «Regard sur les finances publiques au Québec : comment percevoir l'avenir ?» De plus, il agit à titre de collaborateur spécial pour le *Journal de Montréal*, y présentant des textes d'opinion sur l'actualité économique et politique.



Photo : Daniel Lessard

M. William Tetley, député de Notre-Dame-de-Grâce de 1968 à 1976 et professeur de droit à l'université McGill, a un parcours professionnel des plus riches. On peut consulter son curriculum vitae, comprenant entre autres ses nombreuses publications, au www.mcgill.ca/maritimelaw/tetley.

M. Claude Trudel a été élu maire de l'arrondissement de Verdun aux dernières élections municipales de novembre 2005. À ce titre, il a été nommé leader de la majorité au conseil de ville le 17 novembre 2005. De plus, il a été nommé président de la Société de transport de Montréal en janvier 2006.

M. Denis Vaugeois, historien de profession, pendant dix-sept années à la barre des Éditions du Septentrion, a récemment décidé de passer la main. C'est M. Gilles Herman, à l'emploi de Septentrion depuis 1998, qui assumera désormais les fonctions de directeur. Rappelons que la réputée maison d'édition publie principalement des ouvrages historiques, attribuant aussi une place de choix aux mémoires. M. Vaugeois continuera à œuvrer chez Septentrion, une maison qu'il a façonnée en la rendant nécessaire, mais c'est désormais en tant que chargé de projet qu'il fera valoir son savoir et son expérience.



Photo : Les Photographes Kédl

Souvenons-nous

Photo : Assemblée nationale



M. Gordon Atkinson

À Montréal, le 13 janvier 2006, est décédé M. Gordon Atkinson à l'âge de 83 ans. Né à Winnipeg (Manitoba) le 24 août 1922, M. Atkinson participa à la Seconde Guerre mondiale à titre de lieutenant d'infanterie de même qu'à la guerre de Corée. Annonceur à la radio à Calgary en 1937, il travailla ensuite dans le secteur des médias à CBC puis à CJAD. Monsieur Atkinson fut conseiller du premier ministre canadien Louis Saint-Laurent entre 1956 et 1957. Élu député de la circonscription montréalaise de Notre-Dame-de-Grâce en 1989, il siégea jusqu'en 1994.

M. Frank Hanley

Le 23 janvier 2006, à l'âge vénérable de 96 ans, est décédé M. Frank Hanley. Né à Montréal le 5 avril 1909, M. Hanley fut échevin du district n° 2 au conseil municipal de Montréal de 1940 à 1962 et du quartier Sainte-Anne de 1962 à 1970. Il occupa le poste de vice-président du comité exécutif de Montréal en 1954 et assumait également le rôle de président de l'organisation du Parti progressiste-conservateur à Montréal. Il fut élu député indépendant dans Montréal – Sainte-Anne en 1948, circonscription qu'il représenta sans interruption jusqu'en 1970. Un exploit pour un indépendant!



Photo : Ville de Montréal, gestion des documents et archives

Photo : Les Photographes Kedl



M. John O'Gallagher

À Dollard-des-Ormeaux, le 25 décembre 2005, est décédé M. John O'Gallagher à l'âge de 75 ans. Né à Québec le 16 octobre 1930, M. O'Gallagher était ingénieur et arpenteur-géomètre avant son entrée dans la vie politique. Il fut notamment fondateur et vice-président de la Chambre de commerce de Sainte-Foy en 1958. Élu député de la circonscription de Robert-Baldwin en 1976, il est réélu en 1981, ne se représentant pas en 1985. Il retourna à sa carrière dans le secteur privé à compter de ce moment.

M. Léo Pearson

M. Léo Pearson est décédé le 9 octobre 2005 à l'âge de 78 ans. Diplômé en électronique, il fut professeur à l'école Notre-Dame-de-Lourdes de Verdun (1946-1951), technicien à la Société Radio-Canada (1952-1955) puis professeur à l'école Saint-Germain de ville Saint-Laurent (à compter de 1956). Élu député de la circonscription de Saint-Laurent en 1966, il fut réélu en 1970. Il ne se représenta pas à l'élection de 1973 et travailla par la suite à la Commission des normes du travail jusqu'en 1983.



Photo : Edwards, Coll. Ass. Nat.

*Sincères condoléances
aux familles et aux amis de nos anciens collègues*

Conseil d'administration 2005-2006



Photo: Daniel Lessard

Dans l'ordre habituel : Lewis Camden, Michel Côté, Jacques Brassard, vice-président, Antoine Drolet, président, Gérald Harvey, secrétaire-trésorier, Jean-Paul Champagne, président sortant. (Absent sur la photo : André Harvey.)

Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, est président honoraire de l'Amicale.

UN LIVRE SUR LE PARLEMENT DE QUÉBEC

L'historien Gaston Deschênes, qui fut chef du Service de la recherche à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, vient de faire paraître un ouvrage portant sur l'histoire du Parlement de Québec. Traitant d'histoire, mais également d'anecdotes et de légendes entourant le bâtiment qui abrite la démocratie québécoise, l'ouvrage veut répondre aux nombreuses questions qui furent posées à l'auteur au cours de ses trente années à l'Assemblée nationale. Le livre veut également expliquer et voire même corriger certaines croyances populaires entourant l'édifice du Parlement.

Gaston Deschênes, *Le Parlement de Québec : Histoire, anecdotes et légendes*
Sainte-Foy, Les Éditions MultiMondes, 344 p.



Le *Bulletin* est publié par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec la collaboration des services de l'Assemblée nationale.

Comité de rédaction
André Gaulin, rédacteur
Marie-France Lapointe

Responsable de l'édition
André Gaulin

Collaboration
Jean-Paul Champagne
François Cloutier
Antoine Drolet
Serge Geoffrion
Denis Hardy
Gérald Harvey
Denis Lazure
Ginette Rouleau

Conception et réalisation
Robert Bédard
Marie-France Lapointe

Révision
Henriette Carrier

Impression
Presses
de l'Assemblée nationale

Édifice André-Laurendeau, 5^e étage
1050, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : (418) 643-1327
Télé. : (418) 644-1892
Courriel : aapq@assnat.qc.ca
<http://www/fra/amicale/index.htm>



Tous les numéros du *Bulletin*
depuis 2000
sont maintenant disponibles
dans Internet à l'adresse :
<http://www/fra/amicale/index.htm>

Les idées exprimées dans les articles n'engagent que leur auteur. La reproduction des articles est permise avec la mention de la source.

Dépôt légal – Printemps 2006
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1703-1338